

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 7 décembre 2022

**Présent(s)** : BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** à : DUBERNAT Jean-Louis (pour COURTEILLE Miguel), Yves REULET (pour MURE Marianne), MANENT-MANENT Jean-Paul (pour POUSSON ANDRIEU Marie-José)

**Absent(s) excusé(s)** : CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, POUSSON ANDRIEU Marie-José

**Le secrétariat a été assuré par** : Yves REULET

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	
Abstention :	

N° 2022-35

Objet : Logement HLM : Convention

Le maire expose que la commune a reçu un mail de l'OPH31, concernant la convention de mise à disposition de l'immeuble de la résidence Saint Anne qui expire le 31/03/2023.

- CONSIDERANT que le bail doit être renouvelée ou que l'immeuble doit être repris par la commune

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De renouvelée le bail avec l'OPH31
- D'AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'OPH

Secrétaire de séance  
Marie-José ANDRIEU

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Jean-Paul MANENT-MANENT

